



Conseil municipal

Séance publique du vendredi 5 juin 2026 à 18h00
Salle du Conseil municipal

Présents :

MILLET PION N.	ENSENAT A.	CABANTOUS C.	SABARTHES G.	RODA C.
BAUDET F	THOUVENOT M.	ROUDIER E.	JOBE A.	MILLIES M.
CASTILLON C.	BELLANGER S.	LEVRERO A.		

Excusés :

CROS-MAYREVIEILLE F.	Pouvoir à MILLET PION N.
ROUDIER E.	Pouvoir à CABANTOUS C.

Date de la convocation : 26/05/2026

Mme Cécile RODA a été désignée secrétaire de séance.
M. Xavier RICHOU, secrétaire général, a été désigné auxiliaire de séance

Ordre du jour

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2-Décisions modificatives aux budgets 2026
- 3-Décisions du Maire (Information)

1. Approbation procès-verbal de la séance du 28/04/2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 28 avril 2026.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

2. Décisions modificatives n°1 aux budgets 2026

Madame le Maire rappelle qu'une décision modificative (D.M.) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif. En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Au titre du BP 2026, une erreur de 2,72 € a été faite dans le montant des excédents reportés au compte 002, il convient donc de procéder aux ajustements de crédits ci-dessous :

Compte	D.M.		
6068	-2,72 €	Dépense	Fonctionnement
002	-2,72 €	Recette	Fonctionnement

Au titre du budget annexe de l'aire de lavage 2026, une erreur de - 855 € a été faite dans le montant des excédents reportés au compte 001, il convient donc de procéder aux ajustements de crédits ci-dessous :

Compte	D.M.		
001	855,00 €	Recette	Investissement

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

3. Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations données par le conseil municipal (Délibération n°2026-017 en date du 07/04/2026), Madame le maire présente les décisions qu'elle a prises pour le compte de la commune :

- Acquisition du véhicule d'occasion au PHLV : Berlingo électrique d'une valeur de 4 500 €
- Admissions en non-valeurs :
 - Liste 6638836312 – 9,36 €
 - Liste 7001071012 – 149,40 €
 - Liste 7821450112 – 42,57 €

Ces décisions n'ont pas suscité de questionnement particulier de la part du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h15

Signature du président et du secrétaire

